

**Déclaration d'ICOM Haïti face aux outrances commises
dans des lieux cultuels et culturels importants**

Le Comité national haïtien du Conseil international des musées, **ICOM Haïti**, outré des actes de vandalisme commis contre des lieux de dévotion de différentes confessions et des attaques contre la personne de religieux et de fidèles, élève les plus vives protestations contre de tels actes et présente ses sympathies aux victimes.

ICOM Haïti, dont la mission est de contribuer à la sauvegarde du patrimoine et des biens culturels haïtiens, dénonce les récentes mises à sac d'espaces sacrés vodou, notamment au Bel-Air, à Martissant, à Noailles. Les péristyles et temples vodou, historiquement la cible d'actes de destruction, sont des dépositaires de la mémoire collective du peuple haïtien et de ses traditions ancestrales. Ils peuvent être considérés comme de véritables musées vivants, des lieux de préservation et de transmission de notre histoire orale et de pratiques culturelles profondes.

Le déferlement de criminalité cible également des ateliers d'artistes et d'artisans, ceux-là mêmes qui forgent notre culture au quotidien. Détruire ces espaces de création et assassiner nos artistes, nos artisans et nos porteurs de tradition, c'est assassiner la nation. ICOM Haïti s'incline devant toutes les victimes, dont la liste, hélas trop longue, ne cesse de croître de manière préoccupante. ICOM Haïti s'indigne de ces actes barbares et dénonce la passivité et l'insouciance des autorités face à ces agissements qui nous choquent tous.

ICOM Haïti déplore aussi le manque intolérable de soutien de l'État aux musées existants, y compris les musées communautaires. Ces institutions, dont le rôle fondamental ne doit être plus longtemps être ignoré, s'efforcent, dans l'indifférence générale, de remplir leur mission sociale, culturelle, éducative et ludique au service de publics variés.

L'abandon criant de nos sites, monuments et lieux de mémoire nous interpelle et nous préoccupe au plus haut point. ICOM Haïti exhorte l'État haïtien à tenir ses engagements relatifs à la protection de notre patrimoine et le respect de la diversité culturelle. Que la loi haïtienne et que les nombreux traités et conventions ratifiés par l'État haïtien ne restent pas lettre morte !

ICOM Haïti demande instamment aux autorités concernées qu'elles prennent des mesures concrètes, énergiques et efficaces pour garantir à chaque citoyen le droit à la vie et à la sécurité.

Port-au-Prince, le 14 octobre 2021

R Doucet

Rachelle Charlier Doucet -Présidente d'ICOM-Haïti

